

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
Séance du mercredi 8 juin 1874.

La séance est ouverte à deux heures trente minutes. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée procède à la deuxième délibération sur le projet de loi concernant l'électorat municipal.

M. E. Tallon développe un contre-projet tendant à remplacer les six premiers articles du projet sur l'électorat municipal élaboré par la commission de décentralisation par les six premiers articles du projet sur l'électorat politique présenté par la commission des lois constitutionnelles.

M. le rapporteur Chabrol objecte que l'adoption du contre-projet annulerait la décision prise par l'Assemblée de discuter séparément la loi électorale politique et la loi électorale municipale.

M. E. Tallon retire son contre-projet. L'Assemblée discute l'article 1er du projet de la commission, portant qu'à partir de la promulgation de la présente loi il sera dressé, par une commission spéciale, une liste électorale relative aux élections municipales.

M. Jouin combat cet article. Il demande six mois de domicile au lieu de trois ans pour l'électorat politique et un an au lieu de deux ans pour l'électorat communal.

L'orateur invoque le témoignage de M. Bathie, rapporteur de la commission constitutionnelle, qui a déclaré, il y a trois ans, que demander plus d'un an et plus de six mois de domicile serait une injustice.

Le président invite l'orateur à se renfermer dans la discussion de l'article 1er du projet.

La commission sera chargée de dresser les listes électorales, les maires étant nommés par le gouvernement, et conclut au rejet du projet tout entier.

M. de Chabrol, rapporteur, répond que la rédaction de l'article 1er du projet présenté par la commission de décentralisation, a pour point de départ une disposition ultérieure de ce projet, qui attribue au conseil municipal la nomination des maires.

M. Jules Ferry demande que l'article 1er soit en conséquence réservé, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur les attributions municipales.

M. René Bricé combat cet ajournement. Répondant à une question de M. Vautrain, M. le rapporteur de Chabrol déclare qu'il ne sera pas dérogé à la législation spéciale qui est appliquée aux villes de Paris et de Lyon.

M. Raudot invite M. Vautrain à présenter un amendement en ce qui concerne Paris, mais s'oppose à l'ajournement de l'article 1er.

M. Langlois se prononce pour l'ajournement.

M. Vautrain propose d'introduire dans la commission trois délégués du conseil municipal au lieu d'un seul.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Bethmont, Vautrain et Journet, l'ajournement de l'article 1er est rejeté.

L'amendement Vautrain est également rejeté.

M. Josen demande que, dans les communes où les maires sont nommés par le gouvernement, deux délégués du conseil municipal soient appelés à faire partie de la commission.

M. de Fourrou, ministre de l'intérieur, s'oppose énergiquement à l'adoption de cet amendement, qu'il qualifie d'amendement de défiance. (Bruyante agitation.)

M. BETHMONT, au nom de la commission, appuie l'amendement Josen.

L'orateur dit que les listes électorales doivent être à l'abri de toute dénaturation.

L'amendement Josen est rejeté par 383 voix contre 328.

M. Gény dépose une proposition de loi ayant pour but la levée de l'état de siège dans le département du Doubs.

L'article 1er du projet concernant l'électorat municipal est adopté par 403 voix contre 283.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 40.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — Une lettre adressée de Gand au Précurseur annonce que l'autorité a pris des mesures éventuelles en prévision de désordres qui pourraient se produire dans cette ville à l'occasion des élections :

« Je viens d'apprendre, dit cette lettre, que les corps spéciaux de la garde civique sont convoqués pour mardi à une heure, et le reste de la garde civique, avertie de se tenir prête à l'appel du tambour. On ajoute que de grandes concentrations de troupes sont ordonnées, que l'escadron des guides qui est à Audenaerde viendra prendre ses cantonnements à Swynaerde. »

ALLEMAGNE. — M. W. Hopf, rédacteur des Feuilles hessoises, organe catholique, vient d'être condamné à quatre mois de prison pour outrage envers l'empereur et le prince de Bismark.

ITALIE. — La misère, le brigandage, l'anarchie la plus complète, la ruine irrémédiable des finances s'annoncent et s'accroissent chaque jour davantage comme les signes précurseurs d'une terrible catastrophe.

Le mois dernier, le syndic de Rocca Antica, dans la Sabine, fut surpris par les brigands dans une de ses fermes, et dut payer 30,000 fr. sa liberté. Le 24 mai, le comte Faina, d'Orvieto, revenait de la foire de Viterbe (à 20 kilom. de Rome), en compagnie de trois hommes à son service. Une bande de brigands le surprend au-dessous de Monte-Fiascone, lui enlève 10,000 fr. en billets de banque qu'il avait sur lui, et l'entraîne dans les bois d'Acqua-Pendente, réclamant 150,000 fr. pour le rendre à sa famille.

L'autorité politique voulut faire du zèle intempestivement; des colonnes de gendarmes furent lancées à la poursuite des brigands; ceux-ci, serrés de près, tubèrent le comte Faina à coups de poignards et se dispersèrent. La famille Faina, éplorée, a retrouvé dans un champ de maïs le cadavre de son chef, mais la police n'a saisi aucun brigand.

La famine, qui chasse le loup du bois, pousse aussi les populations à des excès regrettables. Il y a quinze jours, c'était la population d'Osimo et Cingoli qui pillait les magasins des accapareurs.

Samedi 30 et dimanche 31 mai, la ville de Faenza a été le théâtre de scènes sauvages provoquées par la famine. Des bandes de femmes et d'enfants ont commis des désordres de toute nature; il a fallu deux régiments de troupes pour rétablir l'ordre. On a incarcéré quatre-vingt-dix femmes ou gamins.

Dans les environs de Lorette, une famille, composée de neuf personnes, vivait depuis longtemps de racines, de feuilles cuites et d'herbages. Une personne charitable envoya à ces pauvres gens quelques kilogrammes de farine de maïs. Ce secours inattendu et dévoré avec trop d'avidité, a été fatal à cette famille; après avoir mangé de la bouillie de maïs, les neuf individus sont morts presque instantanément; leurs estomacs affaiblis n'ont pu supporter cette nourriture substantielle.

Une autre famille noble de la ville voisine, de Recanat, qui vivait de privations depuis longtemps, a éprouvé un sort à peu près analogue.

Cet état de débilitation des habitants de la campagne inspire de sérieuses inquiétudes pour la santé générale, à l'approche des grandes chaleurs.

Que Dieu nous préserve de quelque grave épidémie!

Après les défaites successives infligées au ministère, la Chambre a hâte de se séparer. Dans la séance d'hier, elle a voté neuf projets de loi. Cent soixante députés ont été appelés en toute hâte des provinces pour donner à ce vote mécanique une apparence de légalité. Tout le monde convient que le Parlement sera dissous très prochainement, et que nous aurons des élections générales en septembre ou octobre. Le ministère voudrait reculer autant que possible cette épreuve; il sait que l'opinion publique est très irritée, et si l'on ne parvient pas à la calmer, la nouvelle députation sera composée en majorité d'éléments d'opposition.

Les catholiques s'abstiendront de prendre part à un vote, les républicains et les budgétivores se disputent seuls le terrain. La

de la fièvre jaune.

Il s'avance vers Juanita, mais, plus prompt que l'éclair, avec l'agilité d'un jaguar, elle eût bientôt mis entre eux une distance qui la garantissait de ses atteintes.

Il comprit qu'il lui serait difficile de la rejoindre dans ces sentiers accidentés au milieu desquels les pluies torrentielles avaient creusé de véritables fondrières autour des rochers qui se dressaient devant ses pas; il prit le ton de la prière.

« Au nom du ciel ne vous enfuyez pas, Juanita, il faut que je vous parle, attendez-moi. »

Elle ne répondit pas et continua sa marche, après lui avoir adressé un de ces sourires à l'aide desquels les femmes du pays savent si bien, quand elles le veulent, jeter le trouble dans les sens.

Il était fou de colère et se jura de ne pas abandonner sa poursuite avant d'être arrivé à ses fins. Elle continua sa course en se retournant de temps en temps. Le mouvement de sa main qu'elle portait à son front, l'expression de ses traits trahissaient une pitié railleuse.

A mesure qu'il hâtait le pas, elle le hâtait aussi, de manière à maintenir entre eux la même distance. Plusieurs fois il crut la saisir, mais d'un bond et comme en jouant, elle regagnait son

bureaucratie a trop abusé de son règne pour oser espérer une réélection. Andremo al fondo! Le temps est venu où cette parole célèbre recevra son accomplissement.

On lit dans l'Amico del Popolo, de Palerme: « Lebruit court que M. le baron Sgadari de Patralia Soprans a été remis en liberté après avoir payé une rançon de 125,000 francs. »

On mande de Pavie au Pangolo, de Milan, qu'une bande de malfaiteurs, armés de fusils et de revolvers, infeste les environs de Mortara. Dernièrement, elle a détruit deux fermiers qui revenaient en voiture du marché de Mortara. Les malfaiteurs avaient le visage couvert d'un masque. Jusqu'à présent on n'a pu découvrir leurs traces.

Une longue et épouvantable série de crimes a désolé le district de Montefortino; depuis 20 ans, les assassinats et les violences y sont passés à l'état d'habitudes. D'après le Diritto, la statistique de la cour d'assises révèle ce fait que, sur une population moyenne de 3,950 habitants il y a eu dans cet espace de temps 42 homicides, 66 attaques, 46 incendies, 164 rixes, sans compter les autres délits.

Il s'était formé dans le pays une espèce d'association qui intimidait les habitants honnêtes, et leur ôtait le courage pour résister; ils redoutaient, s'ils se plaignaient aux autorités, une vengeance qui ne se serait pas fait attendre.

Par suite de cette complicité plus ou moins involontaire, sur 30 individus bien connus pour faire partie de cette association, cinq seulement, ont pu, après longtemps, être arrêtés, et enfin, après diverses procédures, être amenés devant la Cour d'assises de Rome. Les débats qui vont s'ouvrir seront pleins d'intérêt.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

En rendant compte du jugement rendu hier contre le Progrès et l'Echo pour fausse nouvelle et diffamation envers des ordres religieux, nous avons commis une erreur de chiffres; l'Echo a été condamné à 500 fr. d'amende et à 300 fr. de dommages-intérêts. L'insertion du jugement a été ordonnée dans les journaux condamnés, et les parties civiles sont autorisées, de plus, à faire insérer ledit jugement dans les autres journaux de la localité, aux frais du Progrès et de l'Echo.

Les deux journaux républicains annoncent qu'ils se pourvoient en appel.

MM. Corne et de Marcère sont les seuls députés du Nord qui aient adhéré au Manifeste du centre gauche.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la prise en considération de la proposition de M. Chaurand: (repos du dimanche.)

Ont voté pour: MM. Alfred Dupont, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Lagrange, de Melun, de Mérode, Pajot, Plichon, de Staplade, Théry.

Ont voté contre: MM. Corne, Descat, de Marcère, Testelin.

N'ont pas pris part au vote:

MM. Boduin, Bottieau, Brabant, Brame, Deregnacourt, Laurent Maurice, Roger, Des Rotours, Vente, Wallon.

Absents par congé: MM. Beaucarne-Leroux et de Corcelles.

Voici l'itinéraire de Monseigneur l'Evêque de Lydda, Auxiliaire de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Archevêque de Cambrai, pour l'administration du Sacrement de la Confirmation: — Mardi 9, Douai (Notre-Dame); — Mercredi 10, Douai (Saint-Jacques); — Vendredi 12, Roubaix (Saint-Martin); — Samedi 13, Roubaix (Notre-Dame); — Dimanche 14, Roubaix (Notre-Dame); Office pontifical; — Lundi 15, Roubaix (Sainte-Elisabeth);

avance. Parfois elle échappait à sa vue derrière les massifs touffus des arbustes, puis il la voyait reparaitre sa robe grise, cette robe qui rappelait celle avec laquelle Madeleine courait autrefois joyeuse dans le parc de son père.

Epuisé de fatigue, haletant, il désespérait de réussir, quand un obstacle inattendu se dressa devant les pas de la jeune fille. Elle dut s'arrêter sur la limite d'un champ dont une ceinture de flammes interdisait l'entrée.

Chacun sait que les serpents sont le fléau de la Martinique. On les trouve partout, jusque dans l'intérieur des maisons, mais plus particulièrement dans les champs de cannes à sucre, où il est impossible de les poursuivre au milieu des liges pressées de ce végétal.

Lorsque l'on fait la récolte, ces reptiles opèrent leur retraite devant le travail de l'homme, jusqu'à l'endroit où l'abri protecteur de la plante vient à leur manquer. Là ils se trouvent en présence d'un nouvel ennemi, car pour les détruire on forme, à l'aide des feuilles desséchées de la canne, une enceinte qui les emprisonne de toutes parts; on y met le feu, qui se communique rapidement, les animaux succombent foule sous le bâton des nègres ou étouffés par les flammes.

LOUIS COLLAS.

(A suivre)

— Mardi 16, Tourcoing (Saint-Christophe); — Mercredi 17, Tourcoing (Notre-Dame); — Jeudi 18, Halluin; — Vendredi 19, Armentières.

On écrit de Douai, 7 juin, à la Vraie France:

« Ce matin, la cour d'appel a assisté, en robes rouges et pour la première fois depuis bien des années, à la procession générale du Très-Saint-Sacrement. Le maire, le sous-préfet, le tribunal civil et presque toutes les autorités civiles et militaires y assistaient également en costume officiel. Cette démonstration a produit un grand émoi dans le camp des radicaux. »

Que les radicaux s'émeuvent, c'est peu; mais bien autrement importante est l'émotion produite dans toutes les âmes honnêtes par ce grand exemple du respect rendu à Dieu par la magistrature. Honneur à la cour de Douai d'avoir renoué des traditions que tant d'autres cours abandonnent, au grand détriment de la morale et de l'ordre social!

Nous apprenons que l'Union chorale d'Enmerin, la seule des sociétés orphéoniques du Nord qui ait pris part au concours de Soissons, a remporté le second prix de la deuxième division. Ce prix a été accordé à l'unanimité.

Nous rappelons qu'en exécution des circulaires ministérielles, les demandes d'admission à l'engagement conditionnel d'un an doivent être adressées aux préfets, du 1er juillet au 31 août prochain.

Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de naissance délivré sur papier libre.

Voici deux nouvelles relatives au recrutement:

Les conseils de révision se réuniront, dit-on, à la fin d'août, pour statuer sur les cas de dispense dans l'armée territoriale.

Quant aux examens pour le volontariat d'un an, ils auront lieu, en exécution des circulaires du ministre de la guerre, du 15 au 30 septembre prochain.

Un bureau municipal télégraphique a été ouvert à Cartignies à la date du 4 courant.

Les sergents de ville de Roubaix, apprenant la mort de la femme d'un de leurs camarades, dont la position n'est pas aisée, ont prié M. le commissaire central de leur renvoyer pendant un mois le produit des services extraordinaires, désirant que cet argent serve à payer les frais d'enterrement.

C'est là un fait trop honorable pour que nous ne nous en exprimions point de la faire connaître à nos lecteurs.

Hier matin, un jeune enfant de 5 à 6 ans, Charles Carlier, sortant d'une boutique d'épicerie, de la rue de l'Ermitage où les parents l'avaient envoyé faire une commission s'est jeté sur un seau d'eau bouillante qu'on avait un instant déposé sur le trottoir.

La pauvre petite victime a la partie gauche du corps brûlée d'une manière assez grave, mais l'on espère néanmoins qu'elle survivra à ses cruelles blessures.

MM. les pick-pockets profitent de toutes les occasions. Une servante de la rue St-Maurice, venue dimanche près de l'Eglise Saint-Martin pour voir sortir la procession, a constaté, lorsqu'elle s'est retirée de la foule, la disparition de son porte-monnaie contenant une somme de 30 francs.

Voici le programme des morceaux qu'exécutera la Grande-Harmonie jeudi 11 courant, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place:

- 1. Allegro militaire. XXX
2. La Vierge, ouverture PETRELLA.
3. Valse de la Fille de madame Angot. LECOQ.
4. Charivari, (pot pourri). ZULNER.
5. Polka pour piston. XXX.

M. BERNARD LEVY, l'habile chirurgien-dentiste de Paris, en ce moment à Lille où il obtient le plus éclatant succès, viendra passer quelques jours à Roubaix dans la première semaine de juin et descendra à l'hôtel Ferraille.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille GLORIEUX-FRETIN qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ACHILLE-JOSEPH GLORIEUX, décédé à Roubaix, le 7 juin 1874, à l'âge de 26 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le mercredi 10 courant, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hospice, 26.

Cours de Physique Mercredi 10 juin, à 8 heures du soir. Vision. — Myopie et presbytie. — Spectacles, — stéréoscope, — projections de cosmographie.

Faits Divers

— Hier a eu lieu à Versailles, avec une grande pompe, la procession de la Fête-Dieu. Toutes les paroisses de la ville et plusieurs corps de métiers, oriflammes et bannières en tête, précédaient le Saint-Sacrement qui était porté par le vénérable évêque de Versailles. Derrière le dais venaient immédiatement M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, et M. de Tailhand suivis par une centaine de députés parmi lesquels on remarquait MM. le vicomte de Meaux, Caze-nove de Pradines, de Belcastel, de Lorge-ril, Dezanneau, de Kerdel, etc et un grand nombre d'employés des administrations publiques. Sur le parcours de la procession, toutes les maisons étaient tendues de draperies et le sol était jonché de fleurs. De distance en distance avaient été élevés de magnifiques reposoirs du haut desquels l'évêque a donné la bénédiction à une foule immense et recueillie. La haie était formée par le 1er régiment du génie, musique en tête. Commencée à huit heures et demie, la procession, qui a été favorisée par un temps superbe, n'est rentrée à Saint-Louis qu'à onze heures, au moment où la pluie commençait à tomber.

— L'état-major particulier du ministre de la guerre est composé de la manière suivante: Aides-de-camp, M. Garcia, chef d'escadron d'état-major. Officiers d'ordonnance: MM. Guclin, Langlois, de la Bonnière, de Beaumont, Rigodit, Foulon, Monaud, Lebleu.

— Le Gouvernement a donné aux jeunes Japonais qui sont venus faire leur études en France l'autorisation de suivre les cours de l'école Saint-Cyr. On remarquait, hier, sur le boulevard Saint-Michel, l'un d'entre eux portant l'uniforme de notre école militaire et se promenant avec quelques-uns de ses compatriotes revêtus de notre costume civil.

— L'enterrement civil de M. Guinard a eu lieu hier matin à Paris. Un grand nombre de députés républicains y assistaient. M. Guinard avait joué un rôle important dans les affaires politiques de 1830 à 1849, époque à laquelle il fut condamné à la déportation. Il fut gracié en 1859 et n'a pas reparu depuis sur la scène politique.

— Hier matin, Pelata, condamné à mort pour l'assassinat du gardien de la paix Vincenzini et dont la peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été transféré à la Grande-Roquette, d'où il partira, le 17 courant, avec un convoi de neuf autres forçats.

— Hier matin, une descente de la police, avenue de Saint-Ouen, a amené la découverte d'un matériel complet de faux monnayage. Il y avait trois moules: deux pour fabriquer des pièces de deux fr. et l'autre des pièces de 10 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel. L'individu qui se livrait à cette coupable industrie a été arrêté et envoyé au dépôt.

— LE FELD-MARÉCHAL DE MOLTKE, LIUR-TENANT DANOIS. — Nous lisons dans le Dagblad de Copenhague, du 5: « Parmi les officiers danois qui donneront leur démission en 1892 pour prendre du service à l'étranger, se trouvait Helmut-Charles-Bernard Moltke, aujourd'hui le plus célèbre général de l'Europe. Il devint cadet danois en 1813, et commença avec 50 rixdalers d'appointements, mais il fut plus tard un des cadets-pages pour lesquels la caisse de la Cour payait 200 rixdalers par an et qui recevaient une éducation militaire plus relevée. En 1819, il fut nommé officier et remplit les fonctions de lieutenant dans le régiment d'Oldenbourg. Au bout de trois ans, il donna sa démission et prit du service dans l'armée prussienne. Il était pauvre et demanda en partant qu'on lui accordât trois mois de traitement comme subvention de voyage; mais Frédéric IV trouva qu'on avait assez fait pour lui en acceptant sa démission après lui avoir donné l'instruction militaire aux frais de l'Etat. Le roi écrivit sur la requête qu'il ne convenait pas de lui accorder l'argent qu'il demandait. « Puis-je, disait dans sa supplique le lieutenant Moltke, employer un jour au profit du roi et du Danemark, les capacités que j'espère acquérir. » Il n'a pas accompli ce vœu et ceux qui ont semé le germe des capacités qu'il s'est acquises n'en ont guère profité. »

— Un terrible incendie a éclaté hier matin, à deux heures, au travail de laines de MM. Carotte et Elsen, à Mexem-lez-Anvers. A l'exception du grand hangar à laines et de la soufrière, tout a été détruit; les marchandises et le bâtiment sont assurés par diverses compagnies pour 1,578,000 fr.

— L'Alhambra, d'Alger, apprécie ainsi qu'il suit les dommages occasionnés par l'invasion des sauterelles; il parait que les journaux ont beaucoup exagérés les ravages causés par les sauterelles:

« Depuis quinze jours, écrit l'Alhambra son correspondant de la province, je parcours tous les coins de la plaine de la Mitidja et les anfractuosités qui dessinent les dents droées de l'Atlas; j'ai vu les premières sauterelles portées par le vent du Sud, et je suis heureux d'avoir à dire aux lecteurs d'outre-mer: »

« Elles sont arrivées trop tard! » La récolte, c'est-à-dire la fortune véritable de l'Algérie, les fourrages et les céréales sont sauvés; s'il y a lieu de combattre le fléau, ce n'est point pour sauver le pain du colon, c'est pour arracher les belles cultures industrielles et maraichères, qui ont été importées dans la colonie depuis la conquête, à la mandibule vorace de cette formidable armée.

« La vigne surtout, qui promet de si amples récompenses, le maïs, les tabacs, voilà la part considérable de la fortune coloniale qui est encore menacée par les criquets.

« C'est déjà assez triste; mais il ne faut pas pousser un cri de détresse absolu et faire, à notre colonie, déjà si éprouvée, une réputation qui se dégoûte ceux qui ont quelque velléité de s'y établir et d'y fonder de vastes exploitations agricoles. »